RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Finances

RAPPORT DE RECETTES FISCALES ET NON FISCALE QUE L'ÉTAT PRÉVOIT DE TIRER DE L'EXPLOITATION ET DE LA VENTE DES RESSOURCES NATURELLES DU PAYS

(Annexe PLFI 2027)

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 42 DE «LOI ORGANIQUE N° 2018-039 ; ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA LOI N°78-011 DU 19 JANVIER 1978, PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES », LA PRÉSENTE ANNEXE EST JOINTE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2027.

ANNEXE 9

Octobre 2026

Sommaire

Parties	Page
Résumé exécutif	**3**
1. Objet, périmètre et méthode	**4**
1.1. Fondement et finalité	4
1.2. Périmètre retenu	4
1.3. Portée des analyses	4
2. Évolution d'ensemble des recettes	**4-5**
3. Les recettes fiscales extractives	**5**
4. Les recettes minières non fiscales	**5-6**
5. Les ressources halieutiques	**6**
5.1. Situation du secteur et place dans les recettes	6
5.2. Prévisions budgétaires	6
5.3. Les accords et droits de pêche	6
5.4. Une recomposition des prévisions de recettes	7
6. Le secteur des hydrocarbures et GTA	**7**
6.1. Un nouveau flux de ressources publiques	7
6.2. Les prévisions 2026–2027	7
7. Lecture transversale des variations	**8**
8. Conclusion	**9**
Annexe 1 — Détail des recettes de pêche	**10**
Annexe 2 — Concordance des agrégats et principes de calcul	**10**

Résumé exécutif

Les ressources naturelles devraient procurer 42,23 milliards MRU de recettes publiques en 2027, contre 36,44 milliards MRU dans la programmation révisée de 2026. L'augmentation prévue, de 5,79 milliards MRU (+15,9 %), provient presque exclusivement du secteur extractif.

Indicateur	LFR 2026	PLF 2027	Évolution
Recettes fiscales extractives	12,336	15,423	+25,0 %
Recettes non fiscales extractives	14,107	16,708	+18,4 %
Recettes de pêche	10,000	10,098	+1,0 %
Ensemble des ressources naturelles	**36,443**	**42,230**	**+15,9 %**

La progression est d'abord portée par les recettes fiscales extractives (+25,0 %), essentiellement l'impôt sur les bénéfices des entreprises minières. Les recettes minières non fiscales augmenteraient elles aussi sensiblement. Ces évolutions compenseraient le recul prévu de l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM) extractif et celui des dividendes de la Société nationale industrielle et minière (SNIM).

La pêche resterait globalement stable, à 10,10 milliards MRU,

Les recettes non fiscales des hydrocarbures progresseraient de 3,02 à 3,65 milliards MRU. Le projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA) représenterait à lui seul 2,62 milliards MRU en 2027. La place désormais occupée par le gaz dans les prévisions est significative.

1. Objet, périmètre et méthode

1.1. Fondement

Le présent document vise à présenter de manière lisible les recettes fiscales et non fiscales que l'État prévoit de tirer de l'exploitation et de la vente des ressources naturelles. Cette présentation complète l'information budgétaire en rapprochant les prévisions des principaux secteurs et leurs facteurs d'évolution.

La Mauritanie dispose d'une base productive marquée par le minerai de fer, l'or et le cuivre, par des ressources halieutiques importantes et, plus récemment, par l'entrée en production du gaz du projet GTA. Ces secteurs contribuent à la croissance, aux exportations et aux ressources du Trésor, tout en exposant la prévision budgétaire aux cycles des cours et aux conditions d'exploitation.

1.2. Périmètre retenu

Le périmètre financier repose sur deux sources : le cadrage macro-budgétaire pour les grands agrégats et les parts expressément identifiées comme extractives ; la nomenclature détaillée pour la ventilation des recettes gérées par la DGI, les Pêches et les Mines. Pour la fiscalité, seules sont retenues les parts extractives du BIC/IS minier, de l'IMF, de l'IRCM et de la taxe unique SNIM. Les autres recettes de la DGI ne sont pas réaffectées au secteur extractif.

Pour les recettes non fiscales, sont retenues les recettes minières, les dividendes SNIM et MAADEN, les recettes non fiscales des hydrocarbures et les recettes de pêche. GTA est présenté sous la forme d'un « dont » à l'intérieur du total des hydrocarbures. Les retraits éventuels du Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) ne sont pas ajoutés à ces revenus pour éviter de confondre produit de ressource et mouvement de financement.

1.3. Portée des analyses

Les variations sont calculées comme l'écart entre la prévision du PLF 2027 et celle de la LFR 2026, rapporté à la valeur de 2026. Le rapport rapproche également chaque variation de l'évolution totale.

2. Évolution d'ensemble des recettes

Le montant des recettes naturelles inscrites dans le PLF 2027 atteint 42,230 milliards MRU, contre 36,443 milliards MRU en LFR 2026. La variation totale s'établit à +5,787 milliards MRU.

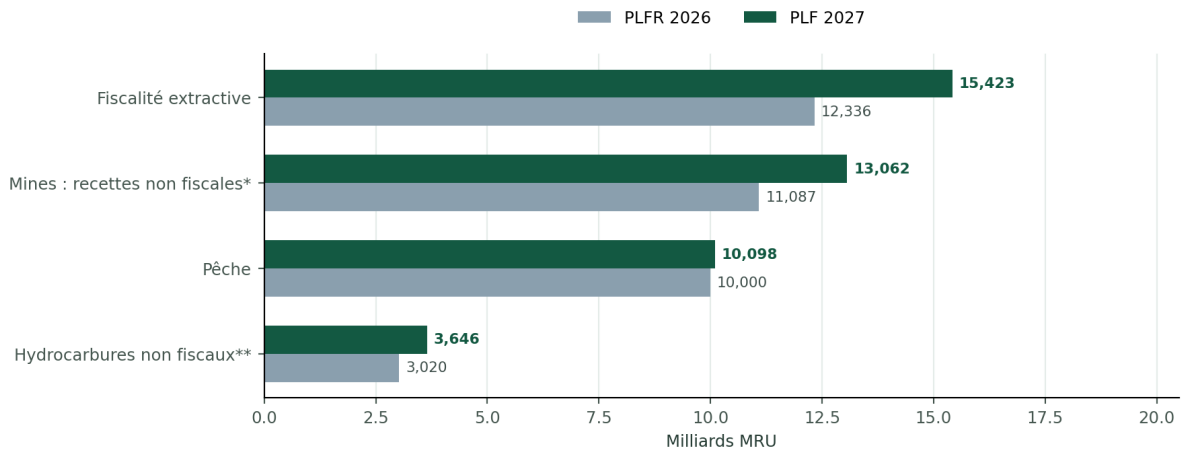


Figure 1 — Comparaison des principales composantes. * Recettes minières et dividendes SNIM/MAADEN. ** La rubrique GTA est comprise dans les hydrocarbures.

Nature des recettes	LFR 2026	PLF 2027	Var. (%)
Recettes fiscales extractives	12,336	15,423	+25,0 %
Recettes minières non fiscales, dividendes inclus	11,087	13,062	+17,8 %
Hydrocarbures non fiscaux	3,020	3,646	+20,7 %
Pêche	10,000	10,098	+1,0 %
Total recettes naturelles	**36,443**	**42,230**	**+15,9 %**

Les recettes extractives, fiscales et non fiscales, représentent 32,131 milliards MRU en 2027, soit 76.1 % des recettes naturelles prises en compte. En comparaison, la pêche représente 23.9 %. La hausse entre les deux exercices provient à plus de 98 % des recettes extractives, ce qui traduit leur poids dans les perspectives de mobilisation des ressources publiques.

3. Les recettes fiscales extractives

Les prévisions fiscales extractives progressent de 12,34 milliards MRU en 2026 à 15,42 milliards MRU en 2027. La croissance de 25,0 % tient essentiellement à l'impôt sur les bénéfices des sociétés minières.

Rubrique	2026	2027	Écart	Var.
BIC / IS minier — part extractive	6,880	11,210	+4,330	+62,9 %
IMF — part extractive	0,255	0,273	+0,018	+7,1 %
IRCM — part extractive	3,580	2,200	-1,380	-38,5 %
Taxe unique SNIM — part extractive	1,621	1,740	+0,119	+7,3 %
Total	**12,336**	**15,423**	**+3,087**	**+25,0 %**

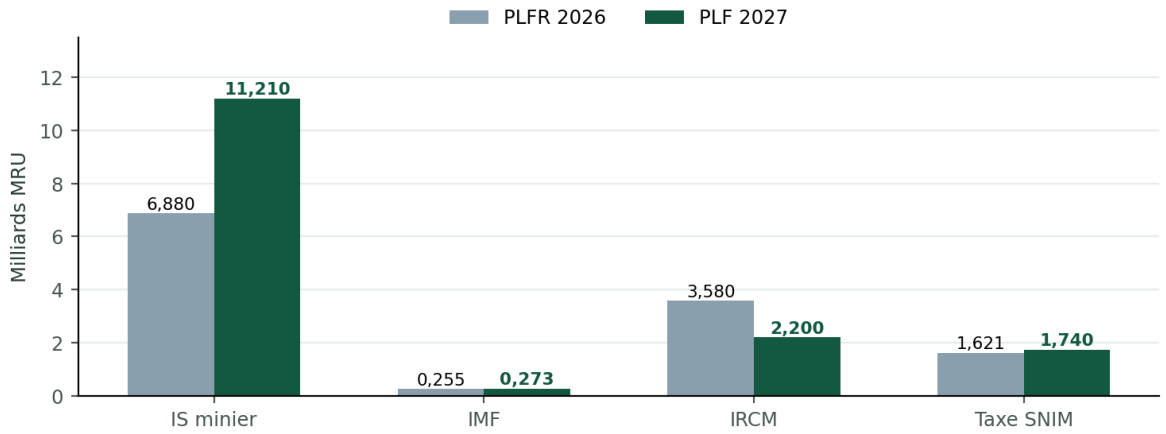


Figure 2 — Évolution des quatre impôts et taxes extractifs expressément individualisés dans le cadrage.

L'impôt minier progresse de 4,33 milliards MRU (+62,9 %). Il contribue à lui seul davantage que la hausse nette des recettes fiscales extractives, car l'IRCM extractif reculerait de 1,38 milliard MRU (−38,5 %). Les augmentations de l'IMF extractif et de la taxe unique SNIM demeureraient, en comparaison, modestes.

Le rapport sur les ressources naturelles indique que les cours élevés de l'or ont soutenu les recettes minières malgré le recul du volume produit par Tasiast en 2025.

4. Les recettes minières non fiscales

Les recettes minières non fiscales, dividendes des entreprises extractives compris, atteindraient 13,06 milliards MRU en 2027, en hausse de 17,8 % sur la programmation révisée de 2026.

Rubrique	2026	2027	Écart	Var.
Recettes minières	7,107	10,173	+3,066	+43,1 %
Dividendes de la SNIM	3,890	2,800	-1,090	-28,0 %
Dividendes de MAADEN	0,090	0,089	-0,001	-0,7 %
Total minier non fiscal	**11,087**	**13,062**	**+1,975**	**+17,8 %**

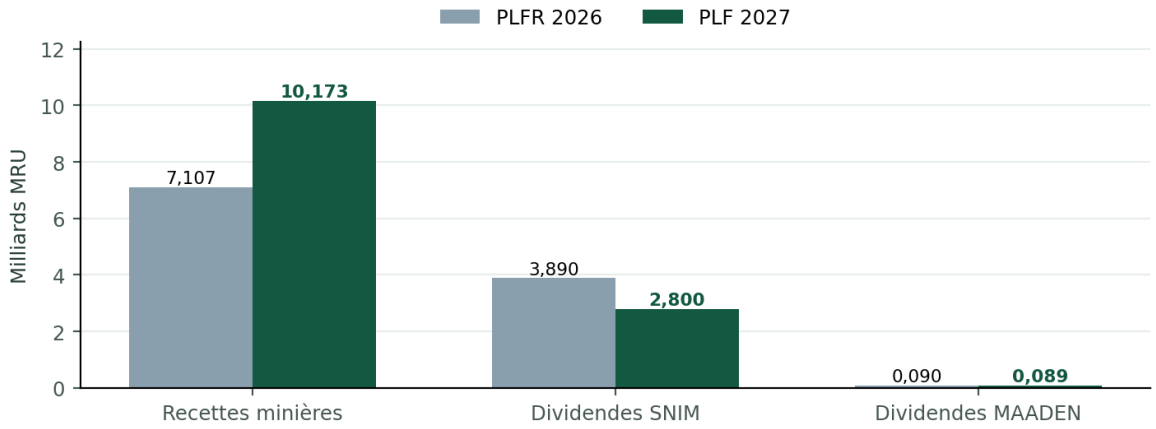


Figure 3 — Évolution des recettes minières non fiscales, avec présentation distincte des dividendes.

La hausse attendue provient de la rubrique « recettes minières », qui passerait de 7,11 à 10,17 milliards MRU (+43,1 %). Cette progression excède la diminution projetée des dividendes de la SNIM, de 3,89 à 2,80 milliards MRU (−28,0 %). Ceux de MAADEN resteraient pratiquement inchangés, à un niveau inférieur à 0,1 milliard MRU.

L'appréciation du secteur doit distinguer la production minière, les redevances et les résultats distribuables. Le rapport sur les ressources naturelles souligne que la SNIM a vendu 14,7 millions de tonnes de minerai de fer en 2025, mais que son résultat net a reculé de 24 %, dans un environnement marqué par des prix du fer moins favorables et une hausse des coûts.

5. Les ressources halieutiques

5.1. Situation du secteur et place dans les recettes

Les ressources halieutiques continuent d'occuper une place importante dans l'économie nationale, à travers les exportations, l'emploi et les activités de transformation et de commercialisation. Le rapport sur les ressources naturelles souligne cependant la pression qui s'exerce sur certains stocks et la nécessité de préserver leur exploitation durable.

Sur les huit premiers mois de 2026, les exportations commercialisées par la Société mauritanienne de commercialisation de poisson (SMCP) se sont établies à 527,2 millions de dollars, en baisse de 6,8 % en

valeur et de 9,5 % en volume par rapport à la même période de 2025, selon le rapport. La progression budgétaire très limitée prévue pour 2027 doit être appréciée dans cet environnement.

5.2. Prévisions budgétaires

Indicateur	LFR 2026	PLF 2027	Variation
Recettes de pêche	10,000	10,098	+1,0 %
Part dans le total des ressources naturelles	27,4 %	23,9 %	−3,5 pts

Les recettes de pêche progresseraient de seulement 98,5 millions MRU, pour s'établir à 10,10 milliards MRU en 2027.

5.3. Les accords et droits de pêche

La nomenclature distingue notamment les droits d'accès, les redevances de capture, les compensations financières, les taxes parafiscales de surveillance, les recettes liées à la SMCP et les amendes. L'accord de partenariat de pêche durable avec l'Union européenne figure parmi les éléments les plus sensibles de l'exercice de prévision.

5.4. Une recomposition des prévisions de recettes

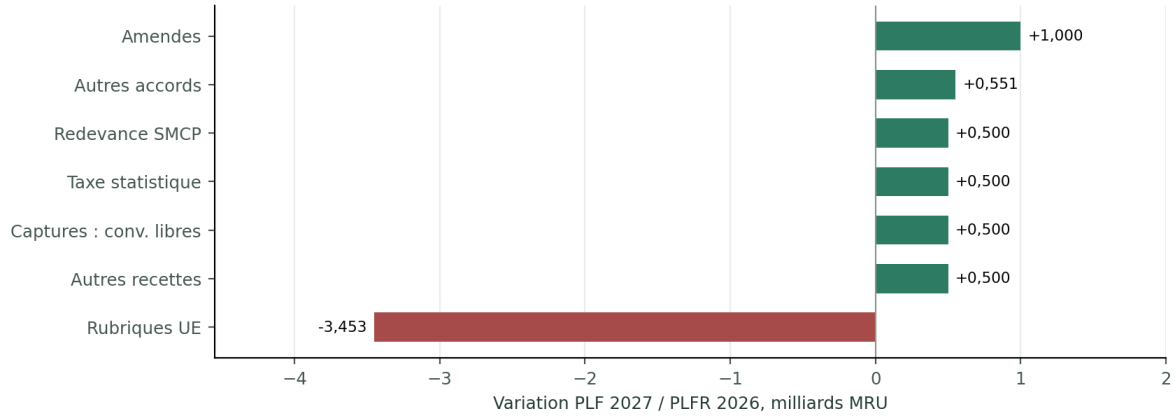


Figure 4 — Principales contributions à la variation des recettes de pêche. Le groupe UE regroupe quatre lignes de la nomenclature.

Principales rubriques	2026	2027	Écart
Recettes liées au protocole UE	3,453	0,000	-3,453
Amendes de pêche	0,192	1,192	+1,000
Autres accords de pêche	0,018	0,569	+0,551
Redevance exploitation SMCP	1,150	1,650	+0,500
Taxe statistique à l'exportation	0,300	0,800	+0,500
Redevance capture conventions libres	1,384	1,884	+0,500
Autres recettes de pêche	2,796	3,296	+0,500

Les prévisions associées au protocole UE diminuent d'environ 3,45 milliards MRU. Cette baisse est presque intégralement compensée par l'augmentation d'autres postes. Les amendes contribueraient pour 1 milliard MRU à la hausse, tandis que les autres accords, les redevances et les recettes diverses se renforceraient également.

Cette structure rend la prévision particulièrement dépendante de recettes dont la réalisation peut être irrégulière. Le renforcement attendu des amendes, notamment, doit être suivi avec prudence : une prévision élevée ne préjuge ni de l'intensité future des infractions ni du montant effectivement recouvré. La conclusion d'un nouveau protocole avec l'Union européenne constituerait par ailleurs un élément majeur d'actualisation du cadrage.

6. Le secteur des hydrocarbures et GTA

6.1. Un nouveau flux de ressources publiques

L'entrée en production du projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA), développé à la frontière maritime de la Mauritanie et du Sénégal, ouvre un nouveau chapitre dans la mobilisation des recettes issues des ressources naturelles. Les premières exportations de gaz naturel liquéfié (GNL) sont intervenues en 2025 ; les recettes correspondantes sont suivies dans le cadre du Fonds national des revenus des hydrocarbures.

6.2. Les prévisions 2026–2027

Rubrique	LFR 2026	PLF 2027	Évolution
Hydrocarbures : recettes non fiscales	3,020	3,646	+20,7 %
Dont recettes GTA	2,400	2,616	+9,0 %
Part GTA dans les hydrocarbures	79,5 %	71,8 %	−7,7 pts

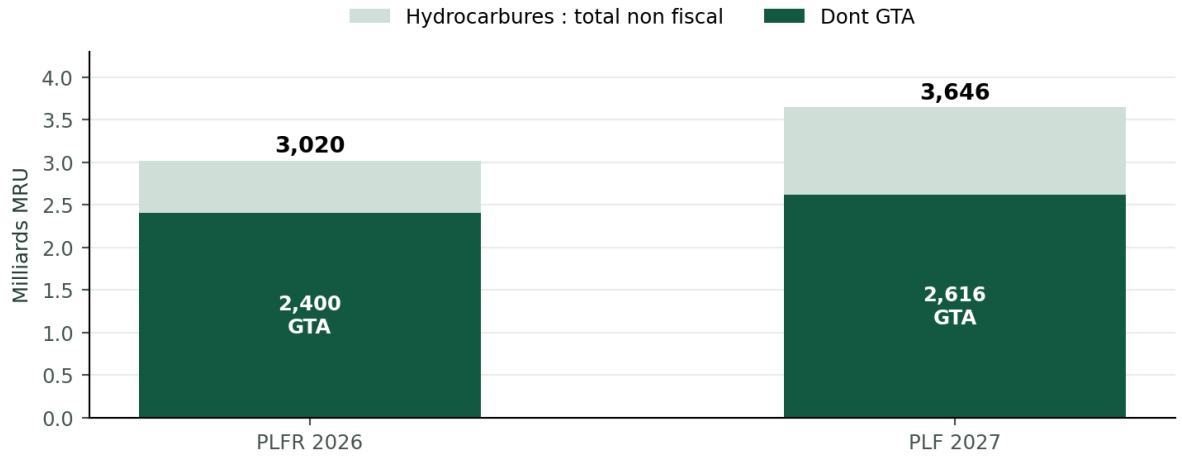


Figure 5 — Part du projet GTA au sein des recettes non fiscales des hydrocarbures ; les montants ne se cumulent pas.

Les recettes non fiscales des hydrocarbures progresseraient de 20,7 %, pour atteindre 3,65 milliards MRU en 2027. Dans cet ensemble, les recettes attendues de GTA augmenteraient de 2,40 à 2,62 milliards MRU, soit +9,0 %. Le projet demeurerait prépondérant dans cette catégorie avec près de 72 % de ses recettes en 2027.

7. Lecture transversale des variations

L'ecart de +5,79 milliards MRU résulte de mouvements importants, parfois de sens contraire. La lecture par contribution permet de distinguer les moteurs de progression des postes qui compensent partiellement cette hausse.

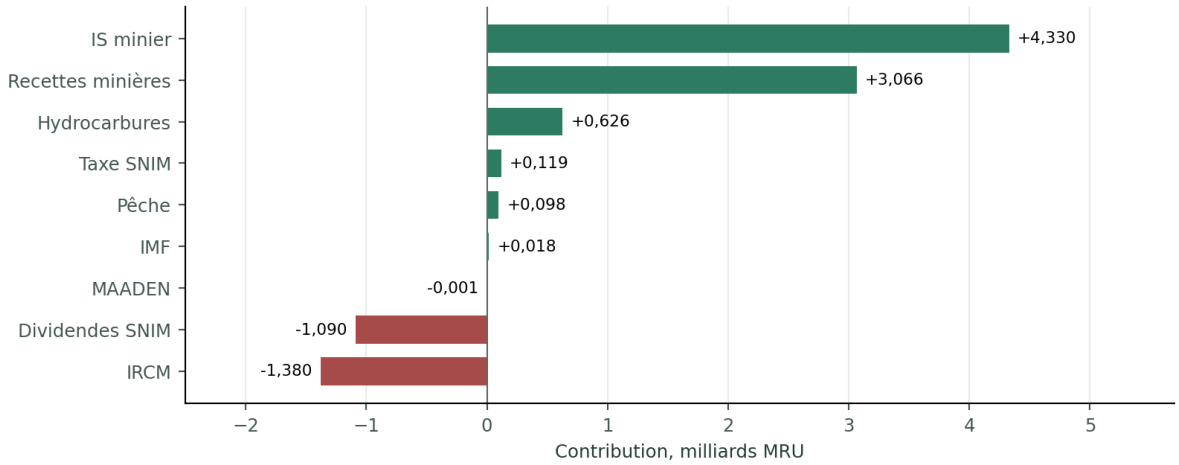


Figure 6 — Contribution de chaque rubrique au changement global entre LFR 2026 et PLF 2027.

Les deux principales hausses IS minier (+4,33 milliards MRU) et recettes minières non fiscales (+3,07 milliards MRU) atteignent ensemble environ 7,40 milliards MRU. Les recettes des hydrocarbures contribuent positivement (+0,63 milliard MRU), tandis que la pêche représente une variation nette limitée (+0,10 milliard MRU).

9. Conclusion

La programmation budgétaire pour 2027 prévoit une augmentation sensible des recettes que l'État tire de l'exploitation et de la vente de ses ressources naturelles. Selon le périmètre retenu dans le présent rapport, ces recettes passeraient de 36,44 milliards MRU en LFR 2026 à 42,23 milliards MRU dans le PLF 2027, soit une hausse de 15,9 %.

Cette progression repose d'abord sur le secteur extractif. Les recettes fiscales minières, notamment l'impôt sur les bénéfices, et les recettes minières non fiscales soutiennent l'essentiel de la hausse. Dans le même temps, les prévisions de dividendes de la SNIM se contractent, ce qui rappelle que les revenus tirés des participations de l'État dépendent des performances financières et pas seulement des volumes extraits.

Les revenus de la pêche demeurent importants mais leur apparente stabilité masque une recomposition significative des postes, particulièrement ceux liés aux accords de pêche. Dans les hydrocarbures, les recettes non fiscales du projet GTA devraient poursuivre leur progression, consolidant progressivement le rôle du gaz dans le financement public.

Ces perspectives invitent à renforcer la qualité du suivi infra-annuel des recettes de ressources naturelles. La traçabilité des hypothèses, la séparation des catégories de recettes et le rapprochement des encaissements avec les prévisions sont les conditions d'une information budgétaire fiable, utile à la décision et accessible au public.

Annexe 1 — Détail des recettes de pêche

Rubrique	LFR 2026	PLF 2027	Écart
droit d'accès direct forfaitaire	0,173	0,173	0,000
Taxe parafiscale de surveillance	0,019	0,019	0,000
redevance exploitation SMCP (RE liquidé par douanes)	1,150	1,650	+0,500
Taxe statistique sur exportation de pêches	0,300	0,800	+0,500
compensation financière UE	2,846	0,000	-2,846
redevance capture UE	0,396	0,000	-0,396
Appui sectoriel UE	0,203	0,000	-0,203
Taxe parafiscale de surveillance UE	0,007	0,000	-0,007
Autres accords de pêche	0,018	0,569	+0,551
Compensation financière-conventions libres	0,223	0,223	0,000
Redevance capture conventions libres	1,384	1,884	+0,500
Surveillance libre pélagique	0,013	0,013	0,000
redevances Thon conventions libres	0,100	0,100	0,000
Frais d'observateurs	0,044	0,044	0,000
Taxe parafiscale de surveillance libre thon	0,001	0,001	0,000
Redevance contingentement de quota des ressources halieutiques	0,026	0,026	0,000
Redevance capture sur quota, régime national	0,084	0,084	0,000
Droit de timbres de pêches	0,007	0,007	0,000
Amendes de pêche	0,192	1,192	+1,000
redevance mareyeur collecteurs	0,004	0,004	0,000
Redevance gestion des licences	0,013	0,013	0,000
Autres recettes de pêches non reprises ailleurs	2,796	3,296	+0,500
TOTAL RECETTES DE PÊCHE	**10,000**	**10,098**	**+0,098**

Annexe 2 — Concordance des agrégats

Rubrique incluse	LFR 2026	PLF 2027
BIC / IS — dont extractives	6,880	11,210
IMF — dont extractives	0,255	0,273
IRCM — dont extractives	3,580	2,200
Taxe unique SNIM — dont extractives	1,621	1,740
Recettes minières	7,107	10,173
Dividendes SNIM	3,890	2,800
Dividendes MAADEN	0,090	0,089
Hydrocarbures (non fiscaux)	3,020	3,646
Recettes de pêche	10,000	10,098
TOTAL RETENU	**36,443**	**42,230**